Département du Tarn et Garonne

1 – Dénomination et adresse du Maître d'ouvrage :

Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Tarn et Garonne – 275 Avenue de Beausoleil – 82000 MONTAUBAN

2 – Mode de passation :

Marché public de fournitures à bon de commande en procédure adaptée.
Le montant maximum du présent marché applicable aux 2 lots est de 83 000 € HT.

3– Objet du marché :

Lot 1 : Fournitures et matériaux acier nécessaire à la construction d'ouvrages métalliques ainsi qu'à la réalisation de pièces en acier (support, poutres, passerelle…) dans le cadre du développement du loisir pêche.

Lot 2 : Fourniture de modules en plastique pour la réalisation de passerelle flottante.

4 – Demande des dossiers :

L'avis de publication est disponible sur le site : https://www.pechetarnetgaronne.fr/
Le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) ainsi que tous les documents nécessaires doivent être téléchargés sur ce même site, ou sur demande par mail à l'adresse : laurent.custody@fedepeche82.fr ou pierre.durant@fedepeche82.fr

5 – Date limite de réception des candidatures et offres :

Les dossiers complets devront être envoyé sois par mail à l'adresse : laurent.custody@fedepeche82.fr 07 52 07 05 67 ou pierre.durant@fedepeche82.fr soit par courrier à : **Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieux Aquatique du Tarn et Garonne, 275 Avenue de BEAUSOLEIL, 82000 MONTAUBAN**

Date d'envoi à la publication : **Vendredi 15 Juillet 2022**
Date limite : **Vendredi 5 Août 2022 à 12h**

6 –Les candidats restent engagés par leurs(s) offre(s) pendant :

90 jours.

A MONTAUBAN
Le 11/07/2022
Le Président René DELCROS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES **DC3**

ACTE D'ENGAGEMENT[1]

Le formulaire DC3 est un modèle d'acte d'engagement qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics ou accords-cadres pour présenter leur offre. Il est conseillé aux acheteurs publics d'adapter l'objet de la consultation et le code CPV principal figurant à la rubrique A ainsi que la rubrique D avant de mettre le DC3 à la disposition des candidats dans les documents de la consultation.
En cas d'allotissement, le candidat remplit un document par lot auquel il soumissionne.
Le candidat remplit un imprimé pour chaque offre variante ou chaque offre avec prestations supplémentaires ou alternatives.
En cas de candidature groupée, un document unique est rempli pour le groupement d'entreprises.

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Marché public de fournitures à bon de commande en procédure adaptée

■ Code CPV principal :
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

44000000-0

■ Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

1.
☐ à l'ensemble du marché public ou de l'accord-cadre *(en cas de non allotissement)*.

☐ au lot …de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre *(en cas d'allotissement)* :
(Indiquer l'intitulé du lot tel qu'il figure dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

2.
☐ à l'offre de base.

☐ à la variante suivante :

☐ aux prestations supplémentaires ou alternatives[2] suivantes :

B - Engagement du candidat.

[1] Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.
[2] Jusqu'en 2009, les « prestations supplémentaires ou alternatives » étaient désignées sous les termes « options techniques ».

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public ou de l'accord-cadre suivantes,

X Règlement de la consultation……..

X CCP ……..

☐ Autres :……

et conformément à leurs clauses et stipulations,

☐ Le signataire

☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☐ engage la société …… sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☐ L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. Identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées :

☒ aux prix indiqués dans l'annexe financière jointe au présent document (Bordereau des Prix Unitaires).

En raison de la conjoncture économique, les prix des fournitures pourront être révisés tous les 3 mois.

B2 - Répartition des prestations *(en cas de groupement conjoint)* :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer :

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

- Nom de l'établissement bancaire :

- Numéro de compte :

B4 - Avance *(article 87 du code des marchés publics)* :

Je renonce au bénéfice de l'avance : ☐ NON ☐ OUI
(Cocher la case correspondante.)

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public ou de l'accord cadre est de 24 mois à compter de :

X la date de notification du marché public ou de l'accord-cadre ;

Le montant maximum du présent marché applicable aux 2 lots est de 83 000 HT €.

B6 - Délai de validité de l'offre :

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres, durant **24 mois.**

B7 - Origine et part des fournitures :

(Indications à fournir pour les seuls marchés ou accords-cadres de fournitures des entités adjudicatrices : article 159 du code des marchés publics.)

L'offre présentée au titre du présent marché public ou accord-cadre contient des fournitures en provenance de :
(Cocher la case correspondante et indiquer le pourcentage.)

☐ Pays de l'Union européenne, France comprise : ……%.

☐ Pays membre de l'Organisation mondiale du commerce signataire de l'accord sur les marchés publics (Union européenne exclue) : ……%.

☐ Autre : ……%.

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

■ Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Monsieur le Président
Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Tarn et Garonne
275 Avenue de Beausoleil
82000 MONTAUBAN

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :
(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.)

Monsieur René DELCROS
Président de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Tarn et Garonne
275 Avenue de Beausoleil
82000 MONTAUBAN

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics (nantissements ou cessions de créances) *:*
(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

Monsieur Laurent CUSTODY
Technicien de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Tarn et Garonne
275 Avenue de Beausoleil
82000 MONTAUBAN
Mobile : 07 52 07 05 67
Mail : laurent.custody@fedepeche82.fr

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
(Joindre une annexe récapitulative en cas de pluralité de comptables.)

KPMG
240 avenue d'Espagne, Zone Albasud - Immeuble Buropole
82000 MONTAUBAN
Tel : +33 (0) 5 63 91 70 50
Fax : +33 (0) 5 63 91 70 51

■ Imputation budgétaire :

Code 61541 ou 61543

E - Décision du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Elle est complétée par les annexes suivantes :
(Cocher la case correspondante.)

☐ Annexe n°… relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;

☐ Annexe n°… relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV4) ;

☐ Annexe n°… relative à la mise au point du marché (ou OUV5) ;

☐ Autres annexes *(A préciser)* ;

Fait à le
En un seul original

Le Prestataire
(cachet et signature)

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'engagement,
A MONTAUBAN
Le

Le pouvoir adjudicateur
(cachet et signature)

NOTIFICATION DU MARCHE

Fait à le
En un seul original

Le Prestataire
(cachet et signature)

ACCEPTATION DE LA NOTIFICATION DU MARCHE,
A MONTAUBAN
Le

Le pouvoir adjudicateur
(cachet et signature)

A : MONTAUBAN le ……

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice habilité à signer le marché public ou l'accord-cadre)

Date de la dernière mise à jour : 01/04/2022

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES A BON DE COMMANDE
Procédure adaptée

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Applicable à 2 lots

Lot N°1 : Fournitures et matériaux acier nécessaire à la construction d'ouvrages métalliques ainsi qu'à la réalisation de pièces en acier (support, poutres, passerelle…) dans le cadre du développement du loisir pêche.

Lot N°2 : Fourniture de modules en plastique pour la réalisation de passerelle flottante.

Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Tarn et Garonne
275 Avenue de Beausoleil – 82000 MONTAUBAN
Tél : 05.63.63.01.77 – Mail : contact@*fedepeche82*.fr

1 ARTICLE I : OBJET DU MARCHE ET DISPOSITIONS GENERALES

1.1 OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation a pour objet la fourniture de matériaux acier et d'accessoires en plastique nécessaires à la réalisation de poste de pêche, rampe de mise à l'eau, frayère naturelle, ainsi que la réalisation de travaux, au titre des années 2022 et 2023 (2 ans) distingué en 2 lots :

Lot N°1 : Fournitures et matériaux acier nécessaire à la construction d'ouvrages métalliques ainsi qu'à la réalisation de pièces en acier (support, poutres, passerelle…) dans le cadre du développement du loisir pêche.
Lot N°2 : Fourniture de modules en plastique pour la réalisation de passerelle flottante.

Les matériaux faisant l'objet de ce marché sont définis par le bordereau de prix unitaire joints au dossier.

Ces listes ne sont toutefois pas exhaustives.
Ce marché est par ailleurs conclu sous la forme d'un marché à « bons de commande » conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics.

1.2 DURÉE DU MARCHÉ

Le marché est conclu pour les années 2022 et 2023 à compter de la date de notification du marché.

1.3 MARCHÉ À BONS DE COMMANDE

Les prestations de matériels et matériaux feront l'objet de bons de commande ou ordres de services notifiés par l'autorité compétente au fur et à mesure des besoins.

La notification par courrier électronique pourra être envisagée. Le titulaire retournera une copie signée du document qui tiendra lieu d'accusé de réception, la date de notification au maître d'ouvrage de l'acceptation du bon de commande ou de l'ordre de service fera foi pour le démarrage de la prestation.

Chaque bon de commande précisera :

- La nature et la description des fournitures
- Le délai de livraison
- Le lieu de livraison
- Le montant du bon de commande.

La durée pendant laquelle peuvent s'exécuter les bons de commande ou les ordres de services ne peut excéder la durée de validité du marché.

2 ARTICLE II : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité :

2.1 PIÈCES PARTICULIÈRES

- L'acte d'engagement dont seul l'exemplaire original est conservé par l'administration et fait foi ;
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
- Le présent Cahier des Clauses Particulières (CCP)
- Le règlement de consultation (RC) ;

2.2 PIÈCES GÉNÉRALES

- Les documents applicables sont ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix.
- Les cahiers des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de travaux (CCAG).

3 ARTICLE III : PRIX DU MARCHE

Les fournitures correspondantes au marché seront facturées au prix affiché dans le bordereau des prix unitaires du présent marché. Aux vues de la conjoncture économique, les prix affichés dans le bordereau de prix seront révisables tous les 3 mois.

Les candidats devront **notifier la réduction consentie pour les fournitures non listées** dans les bordereaux des prix unitaires du présent marché.

A noter : la liste figurant dans le bordereau des prix unitaires n'est pas exhaustive.

Le montant maximum du présent marché applicable aux 2 lots est de 83 000 HT€.

4 ARTICLE IV : DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison des matériaux sont fixés à chaque bon de commande ou ordre de service, conformément aux stipulations du présent marché.
Les délais courent à compter de la date de notification du bon de commande ou de l'ordre de service au titulaire.

5 ARTICLE V : MODALITÉS DE TRANSPORT DES MATERIAUX

Pour les matériaux, le transport, à charge de l'entreprise retenue, sera réalisé au moyen de véhicules à toiture et enceinte bâchées si nécessaire, à l'abri de tous risques de dégradation.

6 ARTICLE VI : VERIFICATIONS ET RECEPTION DES TRAVAUX

6.1 MATERIAUX

Les vérifications qualitatives et quantitatives simples seront effectuées au moment de la livraison des matériaux.

Avant la livraison, le titulaire ou son livreur devra contacter par téléphone (05 63 63 01 77 ou 07 52 07 05 67) ou par courrier électronique (pierre.durand@fedepeche82.fr ou laurent.custody@fedepeche82.fr) le maître d'ouvrage au moins 3 jours avant la date de livraison.

Ce message devra préciser la nature des matériaux, leurs quantités.

Le livreur se chargera de décharger les matériaux. En cas de manquement à cette disposition, le maître d'ouvrage n'acceptera pas la livraison.

Les coûts supplémentaires engendrés seront à la charge du titulaire.

La réception des et matériaux ne pourra se faire qu'entre 8 heures et 16 heures.

Le lieu de dépôt sera matérialisé en présence du maître d'ouvrage.

La nature des matériaux ainsi que leur quantité sera vérifiée en présence du livreur avant déchargement.

En cas de dommage sur des matériaux la livraison pourra être refusée.

A l'issue des opérations de vérification, le maître d'ouvrage décidera de l'admission, de l'ajournement, de la réfaction ou du rejet des matériaux.

En cas de non admission, les quantités manquantes seront complétées afin d'obtenir une livraison conforme au marché. Les matériaux non-conformes seront remplacés dans un délai ne pouvant excéder un mois.

La réception s'effectuera sur des matériaux déchargés.

7 ARTICLE VII : AVANCE

Aucune avance forfaitaire ne sera versée au fournisseur.

8 ARTICLE VIII : MODALITE DE REGLEMENT

8.1 PRÉSENTATION DES DEMANDES DE PAIEMENT

Chaque bon de commande ou ordre de service fera l'objet d'une facture.

Les factures seront établies au nom de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Tarn et Garonne, 275 Avenue de Beausoleil, 82000 MONTAUBAN, en double exemplaire dont un original et portant en outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Le nom et l'adresse du créancier
- Les références bancaires au complet
- Le numéro du bon de commande
- L'objet de la facture
- Le numéro du marché et son objet

- Le détail des fournitures avec le prix unitaire et le prix total
- Le montant hors taxe de la facture correspondant au dit bon de commande
- Le taux et le montant de la T.V.A.
- Le montant total de la facture toutes taxes comprises
- La date de la facture

8.2 DÉLAI DE PAIEMENT

Le mode de règlement est le virement.

Le délai de paiement ne peut excéder 45 jours.

Signature du titulaire ou de son représentant légal,

Précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Fait à ……

Le……..

Lot 1 : Fournitures et matériaux acier nécessaire à la construction d'ouvrages métalliques ainsi qu'à la réalisation de pièces en acier (support, poutres, passerelle…) dans le cadre du développement du loisir pêche.

1 ARTICLE I : GENERALITES

1.1 OBJET DU PRÉSENT CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES (CCP)

Le présent cahier des clauses particulières fixe les conditions d'exécution pour l'acquisition de fournitures et matériaux acier nécessaire à la construction d'ouvrages métalliques ainsi qu'à la réalisation de pièces en acier (support, poutres, passerelle…) dans le cadre du développement du loisir pêche.

1.2 DOCUMENTS REMIS À LE TITULAIRE

L'attention du titulaire est particulièrement attirée sur le fait que le présent Cahier des Clauses Particulières constitue la pièce essentielle de référence.

2 ARTICLE II : PREPARATION A LA RECEPTION DES MATERIAUX

Suite à un bon de commande du Maître d'ouvrage, le titulaire aura un délai de 1 mois pour livrer les fournitures/matériaux à l'adresse indiquée lors de la commande.

Avant la livraison, le titulaire ou son livreur devra contacter le maître d'ouvrage au moins 3 jours avant la date de livraison. Ce message devra préciser la nature des fournitures/matériaux, leurs quantités. Le livreur se chargera de décharger les fournitures/matériaux. Si le livreur n'a pas d'engins pour décharger la cargaison, il devra le spécifier dans le message précédant la livraison.

En cas de manquement à cette disposition, le maître d'ouvrage n'acceptera pas la livraison, les coûts supplémentaires engendrés seront à la charge du titulaire.

3 ARTICLE III : RECEPTION DES MATERIAUX

La réception des fournitures/matériaux ne pourra se faire qu'entre 8 heures et 16 heures. Le lieu de dépôts sera matérialisé en présence du maître d'ouvrage.

La nature des fournitures/matériaux et leurs quantités seront vérifiées en présence du livreur après

déchargement.

En cas de dommage la livraison pourra être refusée.

4 ARTICLE IV : NATURE ET CARACTERISTIQUES DES MATERIAUX

Les caractéristiques des fournitures/matériaux sont spécifiées dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

En cas d'erreur ou de manque sur le BPU, contacter la personne habilitée à donner des renseignements.

Coordonnées :	Laurent CUSTODY	ou	Pierre DURAND
	07 52 07 05 67		06 02 07 75 94
	laurent.custody@fedepeche82.fr		pierre.durand@fedepeche82.fr

.

Signature du titulaire ou de son représentant légal,

Précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Fait à …….

Le……

Lot 2 : Fourniture de modules en plastique pour la réalisation de passerelle flottante.

1.1 Objet du présent Cahier des Clauses Particulières (CCP)

Le présent cahier des clauses particulières fixe les conditions d'exécution pour l'acquisition de fourniture de modules en plastique pour la réalisation de passerelle flottante pour le développement du loisir pêche.

4.2 Documents remis à le titulaire

L'attention du titulaire est particulièrement attirée sur le fait que le présent Cahier des Clauses Particulières constitue la pièce essentielle de référence.

5 ARTICLE II : PREPARATION A LA RECEPTION DES MATERIAUX

Suite à un bon de commande du Maître d'ouvrage, le titulaire aura un délai de 1 mois pour livrer les fournitures/matériaux à l'adresse indiquée lors de la commande.

Avant la livraison, le titulaire ou son livreur devra contacter le maître d'ouvrage au moins 3 jours avant la date de livraison. Ce message devra préciser la nature des fournitures/matériaux, leurs quantités. Le livreur se chargera de décharger les fournitures/matériaux. Si le livreur n'a pas d'engins pour décharger la cargaison, il devra le spécifier dans le message précédant la livraison.

En cas de manquement à cette disposition, le maître d'ouvrage n'acceptera pas la livraison, les coûts supplémentaires engendrés seront à la charge du titulaire.

6 ARTICLE III : RECEPTION DES MATERIAUX

La réception des fournitures/matériaux ne pourra se faire qu'entre 8 heures et 16 heures. Le lieu de dépôts sera matérialisé en présence du maître d'ouvrage.

La nature des fournitures/matériaux et leurs quantités seront vérifiées en présence du livreur après déchargement.

En cas de dommage la livraison pourra être refusée.

7 ARTICLE IV : NATURE ET CARACTERISTIQUES DES MATERIAUX

Les caractéristiques des fournitures/matériaux sont spécifiées dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

En cas d'erreur ou de manque sur le BPU, contacter la personne habilitée à donner des renseignements.

Coordonnées : Laurent CUSTODY ou Pierre DURAND
07 52 07 05 67 06 02 07 75 94
laurent.custody@fedepeche82.fr pierre.durand@fedepeche82.fr

.

Signature du titulaire ou de son représentant légal,

Précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Fait à ……

Le……

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES **DC2**

DECLARATION DU CANDIDAT INDIVIDUEL OU DU MEMBRE DU GROUPEMENT[1]

Le formulaire DC2 est un modèle de déclaration qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics ou accords-cadres à l'appui de leur candidature (formulaire DC1).
En cas d'allotissement, ce document doit être fourni pour chacun des lots de la consultation.
En cas de candidature groupée, il est rempli par chaque membre du groupement.
En complément de sa lettre de candidature (formulaire DC1), le candidat individuel ou chacun des membres du groupement produit, en annexe du DC2, les éléments demandés par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Monsieur le Président
Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Tarn et Garonne
275 Avenue de Beausoleil
82000 MONTAUBAN

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :
(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.)

Monsieur René DELCROS
Président de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Tarn et Garonne
275 Avenue de Beausoleil
82000 MONTAUBAN

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics (nantissements ou cessions de créances) :
(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

Monsieur Laurent CUSTODY
Technicien de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Tarn et Garonne
275 Avenue de Beausoleil
82000 MONTAUBAN
Mobile : 07 52 07 05 67
Mail : laurent.custody@fedepeche82.fr

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
(Joindre une annexe récapitulative en cas de pluralité de comptables.)

KPMG
240 avenue d'Espagne, Zone Albasud - Immeuble Buropole
82000 MONTAUBAN
Tel : +33 (0) 5 63 91 70 50
Fax : +33 (0) 5 63 91 70 51

[1] Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.

B - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation. En cas d'allotissement, préciser également l'intitulé de la consultation.)

C - Identification du candidat individuel ou du membre du groupement.

C1 - Cas général :

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresse postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET :

■ Forme juridique du candidat individuel ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

- Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le candidat individuel ou le membre du groupement : *(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. Joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le candidat.)*

C2 - Cas particuliers :

(Le candidat individuel ou le membre du groupement répondant à l'une des conditions qui suivent et pouvant bénéficier d'un droit de préférence en application de l'article 53-IV du code des marchés publics ou postulant à un marché réservé en application de l'article 15 du même code coche la case correspondant à sa situation. Le candidat européen à statut équivalent, lorsqu'il n'est pas établi en France, précise son statut juridique et fournit les textes relatifs à ce statut.)

Statut du candidat individuel ou du membre du groupement		
1. ☐ Société coopérative ouvrière de production (SCOP)	Indiquer ci-contre la date de publication au Journal officiel de la liste mentionnant la SCOP candidate, ou produire une attestation délivrée par les directions régionales chargées du travail.	
2. ☐ Groupement de producteurs agricoles	Indiquer ci-contre les références de publication au Journal officiel de l'arrêté du ministère chargé de l'agriculture reconnaissant la qualité d'organisation de producteurs du candidat Pour les candidats européens, produire la liste établie par le ministre chargé de l'agriculture mentionnant le candidat.	
3. ☐ Artisan ou entreprise artisanale	Indiquer ci-contre le numéro d'inscription au registre des métiers et produire un extrait du registre des métiers délivré par les chambres des métiers.	

4.	☐ Société coopérative d'artisans	Indiquer ci-contre le numéro d'inscription au registre des métiers et produire un extrait du registre des métiers délivré par les chambres des métiers.	
5.	☐ Société coopérative d'artistes	Indiquer ci-contre le numéro d'immatriculation au Centre de Formalités des entreprises, ainsi que la date de publication au Journal officiel de la liste mentionnant le candidat.	
6.	☐ Entreprise adaptée (L5213-13, L. 5213-18, L. 5213-19 et L. 5213-22 du code du travail)	Produire le contrat d'objectif valant agrément ou un certificat administratif portant reconnaissance du statut d'entreprise adaptée délivré par la direction régionales chargées de l'emploi et de la formation professionnelle.	
7.	☐ Etablissement et service d'aide par le travail (article L. 344-2 et s. du code de l'action sociale et des familles)	Indiquer ci-contre la date de publication au recueil des actes administratifs de l'arrêté préfectoral portant autorisation de création.	
8.	☐ Autres : A préciser		

D - Renseignements relatifs à la situation financière du candidat individuel ou du membre du groupement.

D1 - Chiffre d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles :

	Exercice du ..... au	Exercice du ..... au	Exercice du ..... au .....
Chiffre d'affaires global			
Part du chiffre d'affaires concernant les fournitures, services, ou travaux objet du marché	%	%	%

D2 - Le candidat fait-il l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou d'une procédure étrangère équivalente ?

(Cocher la case correspondante.)

NON ☐ OUI ☐

(Dans l'affirmative, joindre la copie du jugement correspondant.)

E - Capacités des opérateurs économiques sur lesquels le candidat individuel ou le membre du groupement s'appuie pour présenter sa candidature.

(Joindre, en annexe du DC2, toutes les pièces demandées par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation pour chaque opérateur économique. Apporter la preuve que chacun des opérateurs économiques mettra à la disposition du candidat individuel ou du membre du groupement les moyens nécessaires pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre.)

Désignation du (des) opérateur(s) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque opérateur économique, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de l'adresse de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie, son numéro SIRET.]

F - Renseignements relatifs à la nationalité du candidat individuel ou du membre du groupement.

(si demandés par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice.
Cette rubrique concerne exclusivement les marchés publics ou accords-cadres passés pour les besoins de la défense.)

G - Récapitulatif des pièces à fournir à l'appui de la candidature.

Récapitulatif des pièces demandées par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation qui doivent être fournies, en annexe du présent document, par le candidat individuel ou le membre du groupement pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières :

- un acte d'engagement
- le cahier des clauses particulières (C.C.P.)
- un bordereau des prix unitaires
- le présent règlement de consultation
- l'avis d'appel public à la concurrence
- - la simulation de commande
- - une attestation de régularité fiscale
- - un mémoire technique
- - Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales

Date de la dernière mise à jour : 01/04/2022

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES **DC1**

LETTRE DE CANDIDATURE

HABILITATION DU MANDATAIRE PAR SES CO-TRAITANTS[1]

Le formulaire DC1 est un modèle de lettre de candidature qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics ou accords-cadres pour présenter leur candidature. En cas d'allotissement, ce document peut être commun à plusieurs lots.
Il peut aussi être utilisé par les groupements d'entreprises comme document d'habilitation du mandataire.
Les groupements d'entreprises remplissent un document unique ; chaque membre du groupement le signe et produit les renseignements ou documents demandés par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice (formulaire DC2).

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Monsieur le Président
Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Tarn et Garonne
275 Avenue de Beausoleil
82000 MONTAUBAN

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :
(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.)

Monsieur René DELCROS
Président de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Tarn et Garonne
275 Avenue de Beausoleil
82000 MONTAUBAN

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics (nantissements ou cessions de créances) :
(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

Monsieur Laurent CUSTODY
Technicien de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Tarn et Garonne
275 Avenue de Beausoleil
82000 MONTAUBAN
Mobile : 07 52 07 05 67
Mail : laurent.custody@fedepeche82.fr

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
(Joindre une annexe récapitulative en cas de pluralité de comptables.)

KPMG
240 avenue d'Espagne, Zone Albasud - Immeuble Buropole
82000 MONTAUBAN
Tel : +33 (0) 5 63 91 70 50
Fax : +33 (0) 5 63 91 70 51

[1] Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.

- Imputation budgétaire :

Code 61541 ou 61543

B - Objet de la consultation.

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

C - Objet de la candidature.

(Cocher la case correspondante.)

La candidature est présentée :

☐ pour le marché public ou pour l'accord-cadre *(en cas de non allotissement)* ;

☐ pour le lot n°……. ou les lots n°…… de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre *(en cas d'allotissement)* ;

(Indiquer l'intitulé du ou des lots tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

☐ pour tous les lots de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre.

D - Présentation du candidat.

(Cocher la case correspondante.)

☐ Le candidat se présente seul :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☐ Le candidat est un groupement d'entreprises :

☐ conjoint OU ☐ solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire :

☐ NON OU ☐ OUI

E - Identification des membres du groupement et répartition des prestations.

(Tous les membres du groupement remplissent le tableau ci-dessous. En cas de groupement conjoint, les membres du groupement indiquent également dans ce tableau la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

N° du Lot	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement	Prestations exécutées par les membres du groupement (**)	Nom et prénom du signataire (***)

(*) Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.
(**) Pour les groupements conjoints.
(***) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Engagements du candidat individuel ou de chaque membre du groupement.

F1 - Attestations sur l'honneur.

Le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare sur l'honneur, en application des articles 43 et 44 du code des marchés publics et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :

a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, 2ème alinéa de l'article 421-5, 433-1, 2ème alinéa de l'article 433-2, 8ème alinéa de l'article 434-9, 2ème alinéa de l'article 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 1er et 2ème alinéas de l'article 441-8, 441-9, 445-1 et 450-1 ; ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

d) ne pas être en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

f) ne pas être admis au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre;

g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

i) que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail), pour le candidat individuel ou membre du groupement établi en France ;

j) fournir à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents, pour le candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger ;

k) que les renseignements fournis dans le formulaire DC2 et ses annexes sont exacts.

F2 - Capacités.

Le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare présenter les capacités nécessaires à l'exécution du marché public ou de l'accord-cadre et produit à cet effet :
(Cocher la case correspondante.)

☐ le formulaire DC2.

☐ les documents établissant ses capacités, tels que demandés dans les documents de la consultation.

G - Désignation du mandataire et habilitation *(en cas de groupement)*.

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :
[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

Les membres du groupement :
(Cocher la case correspondante.)

☐ signent individuellement l'offre du groupement et toutes modifications ultérieures du marché public ou de l'accord-cadre ;

☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, l'offre du groupement et toutes modifications ultérieures du marché public ou de l'accord-cadre, pour les représenter vis-à-vis du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

☐ ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies dans le document d'habilitation joint en annexe de la présente lettre de candidature ;

☐ donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous ;
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

H - Signature du candidat individuel ou de chaque membre du groupement.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Date de la dernière mise à jour : 01/04/2022

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Règlement de consultation
Applicable à 2 lots

Marché Public de Fournitures à Bon de Commande de 2022 à 2023

Remise des offres
Date et heure limites de réception : **Vendredi 5 Août 2022 à 12h** Par voie postale ou directement par mail : laurent.custody@fedepeche82.fr ou pierre.durant@fedepeche82.fr

I. ARTICLE PREMIER. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la fourniture de béton liquide et d'accessoires en béton nécessaires à la réalisation de poste de pêche, rampe de mise à l'eau, frayère naturelle, ainsi que la réalisation de travaux, au titre des années 2022 et 2023 (2 ans) distingué en 2 lots :

Lot N°1 : Fournitures et matériaux acier nécessaire à la construction d'ouvrages métalliques ainsi qu'à la réalisation de pièces en acier (support, poutres, passerelle…) dans le cadre du développement du loisir pêche.

Lot N°2 : Fourniture de modules en plastique pour la réalisation de passerelle flottante.

Les matériels et matériaux faisant l'objet de ce marché sont définis par les bordereaux de prix unitaires joints au dossier.
Ces listes ne sont toutefois pas exhaustives.

Le montant maximum du présent marché applicable aux 2 lots est de 83 000 HT €.

II. ARTICLE DEUXIEME. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

1. Définition de la procédure

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée définie à l'article 28 et 77 du Code des Marchés Publics (CMP).

2. Caractéristiques de la consultation

Le marché sera soumis aux dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics, passés sous forme d'un marché à bon de commande.

3. Délai de consultation

Date d'envoi à la publication : **Vendredi 15 juillet 2022**

Clôture de la consultation : **Vendredi 5 Août 2022 à 12h**

4. Durée du marché et délais d'exécution

Les règles concernant la durée du marché et les délais d'exécution seront fixées dans l'acte d'engagement et ne pourront en aucun cas être changées.

5. Modifications de détail au dossier de consultation

La Personne Responsable du Marché se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours ; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

III. ARTICLE TROISIEME. PRESENTATION DES OFFRES

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises (DCE) est consultable sur le site internet de la Fédération de Pêche du Tarn et Garonne à l'adresse https://www.pechetarnetgaronne.fr/ soit par demande à laurent.custody@fedepeche82.fr ou pierre.durand@fedepeche82.fr .

1. Dossier de consultation

Les candidats auront la possibilité de télécharger les documents du dossier et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence, via le site internet https://www.pechetarnetgaronne.fr/

2. Constitution du dossier

Les candidats devront produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes complétées, **datées, signées et approuvées** par eux :

- un acte d'engagement
- le cahier des clauses particulières (C.C.P.)
- un bordereau des prix unitaires
- le présent règlement de consultation
- l'avis d'appel public à la concurrence
- la simulation de commande
- une attestation de régularité fiscale
- un mémoire technique
- Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales

IV. ARTICLE QUATRIEME. SELECTION DES CANDIDATURES - JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera fait conformément au Code des Marchés Publics suivant le principe de l'offre économiquement la plus avantageuse et techniquement la plus qualitative.

Les critères de sélection pondérés seront les suivants :

- La qualité technique des produits et la conformité aux prescriptions du C.C.P (50%)
- Le prix des fournitures, dont les coûts de livraison (40%)
- Les délais de livraison (10%)

V. ARTICLE CINQUIEME. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE

Les offres pour les simulations de commandes et les bordereaux des prix unitaires, seront établies en euros.

Les plis seront remis par la voie postale ou par mail :

- **par voie postale à :** FEDERATION DEPARTEMENTALE
DE PECHE ET DE PROTECTION DES
MILIEUX AQUATIQUES
275 Avenue de BEAUSOLEIL
82000 MONTAUBAN

Par mail à : laurent.custody@fedepeche82.fr ou pierre.durand@fedepeche82.fr .

Si le candidat adresse plusieurs offres, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sera examinée.
Les envois de candidatures et/ou d'offres devront faire apparaître en objet le numéro du marché et du lot concerné.

1. Conditions d'envoi des offres et candidatures

Les candidatures devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception du pli correspondra au dernier octet reçu.
Les plis parvenus après cette date et heure limites seront éliminés sans avoir été lus et le candidat en sera informé.
Les offres devront être remises avant le jour et l'heure mentionnés aux candidats admis à poursuivre la procédure.
Afin de pouvoir lire les documents mis à disposition, le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site ou logiciel sur lequel le pouvoir adjudicateur pourra permettre la lecture gratuite. A défaut, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter le pli du candidat.

- Adobe® Acrobat® .pdf ;
Le soumissionnaire est invité à :
-ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe" ;
-ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros" ;
-traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

2. En cas de programme informatique malveillant ou « virus »

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par le maître de l'ouvrage peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.
Le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

VI. ARTICLE SIXIEME. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Tout renseignement complémentaire concernant l'offre ou le dossier, pourra être obtenu auprès du secrétariat de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieux Aquatique du Tarn et Garonne au :

Téléphone : 05.63.63.01.77 e-mail : contact@*fedepeche82.fr*

Ou Téléphone : 07 52 07 05 67 Email : *laurent.custody@fedepeche82.fr*